Les coupes de bois en milieu rural : une activité à double tranchant

BAZILE Didier*, HAUTDIDIER Baptiste, ATCHOUMGAÏ Barka et GAUTIER Denis

Deux études distinctes servent support de cadre à cette analyse. Elle ont été réalisées au Mali. La première concerne le suivi régulier pendant 3 ans (1996-98) des flux de bois sur le village de Gouani (80 km au sud-est de Bamako). La seconde analyse les effets de la mise en place d'un marché rural de bois de feu en 2000 près du village de Korokoro (80 km à l'est de Bamako).

Une opportunité économique dont se saisissent les acteurs marginaux de l'exploitation agricole

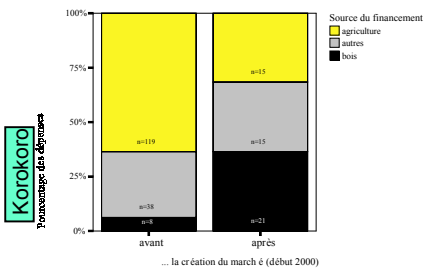

La demande croissante de la ville et l'installation de marchés ruraux de bois dynamise l'exploitation du bois.

Cadets et femmes développent des activités qui se différencient de celles du chef d'exploitation.

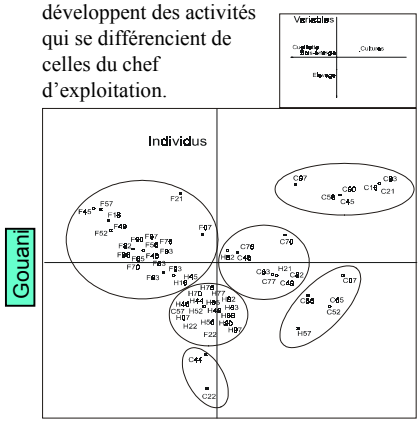

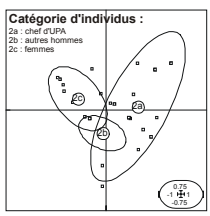

Les hommes disposent des revenus liés à l'élevage et aux cultures, productions qui traduisent l'immobilisation d'un capital au sein de l'exploitation agricole.

Le chef d'exploitation est celui qui gère la sécurité alimentaire de la famille; il bénéficie à ce titre des revenus liés aux cultures.

Les cadets acquièrent leur indépendance soit en achetant des animaux, soit grâce aux revenus du bois-énergie.

Les femmes tirent leurs revenus de la collecte des ressources naturelles en accès libre (bois, karité et néré).

A qui bénéficient les revenus du bois ?

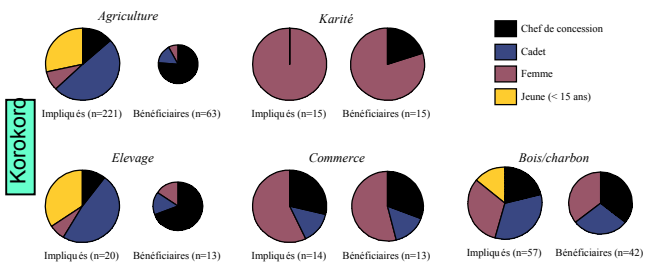

A l'inverse des activités agricoles et d'élevage, où le chef d'exploitation bénéficie de l'essentiel des revenus, cadets et femmes tirent un meilleur parti de leurs activités de collecte et de commerce, dont l'exploitation du bois.
Toutefois, la gestion des revenus de ces activités est généralement le fait d'épouses et de cadets qui ont un rang élevé dans l'exploitation.

A quoi servent les revenus de l'activité « bois-énergie » ?

Les revenus du bois-énergie sont utilisés essentiellement pour faire face à des dépenses courantes (vêtements, condiments, maladie, scolarité).

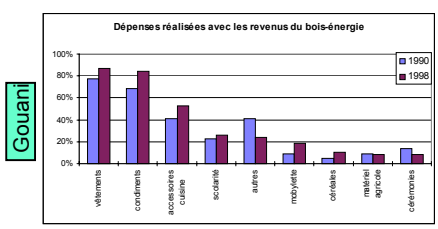

La vente de *bois-énergie* permet aux femmes d'acheter les condiments qu'elles devaient auparavant cultiver. Elles ont ainsi la possibilité d'acheter ce qu'elles désirent sans demander à leur mari (vêtements, matériel de cuisine).

L'exploitation du bois est-elle un facteur de développement durable de l'exploitation agricole?

Si la vente de bois permet, à l'inverse de celle des cultures, d'obtenir des revenus réguliers toute l'année, elle est essentiellement utilisée pour des achats courants qui n'ont pas de retombées visibles sur l'exploitation agricole. Si elle est un facteur d'élévation du niveau de vie des populations en milieu rural avec un meilleur accès à la scolarisation, aux soins et à des denrées alimentaires de base, ses revenus sont difficiles à mobiliser les gros équipements de l'exploitation agricole.

Le fait que les femmes perçoivent l'essentiel des revenus du bois pourraient leur donner un nouveau poids dans les décisions de l'exploitation agricole.

Cela n'est toutefois pas vrai pour toutes les catégories d'exploitation agricole. Sont peu ou pas concernés par l'apport du bois pour développer leur exploitation, les plus riches déjà équipés en culture attelée, et les plus pauvres en culture manuelle.
Par contre, certaines exploitations intermédiaires en cours d'équipement utilisent cette voie pour financer leurs investissements.

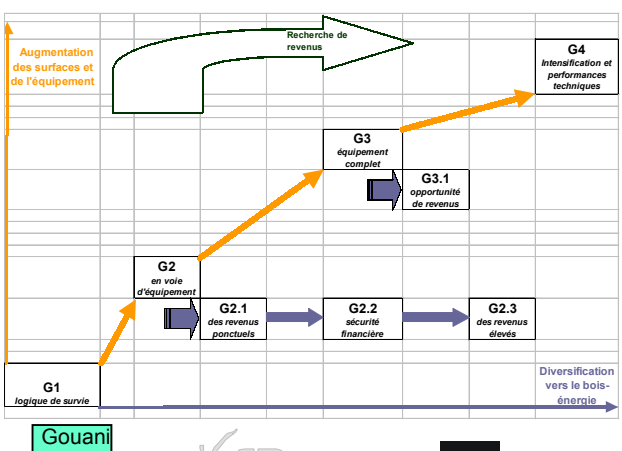

L'exploitation du bois permet à la fois de :
- affranchir les femmes et les cadets de la tutelle économique du chef d'exploitation en concourrant à une élévation du niveau de vie ;
- dégager des revenus pour s'équiper en matériel agricole pour certaines exploitations.

Mais elle permet aussi de défricher de nouvelles terres pour accroître les surfaces cultivées dans un système intensifié. Pour participer au développement durable de l'exploitation agricole, la coupe de bois doit être suivie d'un aménagement agricole ou forestier pour ne pas dégrader le support de production.

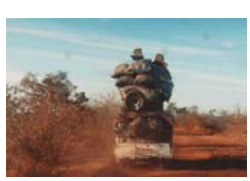

Institut d'Economie Rurale

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

* *Contact* : Didier BAZILE, CIRAD-IER, B.P. 1813, Bamako (MALI), didier.bazile@cirad.fr